

# Formation Immobilier n° 3

## Le RGPD

DURÉE : 7 HEURES

---



## **PROGRAMME DE FORMATION**

Programme de formation prévu par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier

Intitulé de la formation : Formation loi Alur

Thématique : Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)

### Compétences :

L'acquisition de compétences visées par la formation loi Alur dans sa thématique « RGPD » se décompose en 5 parties que nous verrons plus en détail ci-dessous.

La formation répond aux obligations de formation des agents immobiliers, mandataires et salariés des agences immobilières prévues par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

La formation vise l'acquisition de connaissances nécessaires liées à l'exercice de la profession d'acteur immobilier ainsi que les différents marchés dans le domaine de l'immobilier.

### Public visé :

Toute personne exerçant en tant que professionnel de l'immobilier. Il n'y a pas de condition de diplôme ou de niveau d'étude. La formation s'adresse uniquement à des personnes en cours d'activité.

### Prérequis :

Les modalités d'accès à cette formation n'exigent aucune connaissance spécifique.

La formation étant en e-learning, les stagiaires ont besoin d'un ordinateur / tablette et d'une connexion internet.

Durée de la formation : Il est prévu une durée de 7 heures pour cette thématique.

### Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Les moyens pédagogiques de déploiement de la formation se feront sur un enseignement en e-learning.

Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à [contact@orica.fr](mailto:contact@orica.fr), par téléphone au 03.62.26.36.50, ou sur l'outil e-learning (question posée en direct).

### Modalités d'évaluation :

Dans le cadre d'une évaluation sommative et terminale, le contrôle des acquis portera sur un questionnaire, de 10 questions, à choix multiple (QCM). Cette évaluation impose une obligation de 70% de bonnes réponses afin de valider la formation.

Taux de réussite à la formation : Le taux de réussite à cette formation est de 100%.

# Programme

## **1ÈRE PARTIE : LES GRANDS PRINCIPES DU RGPD**

- 1.Qu'est-ce que le RGPD ?
- 2.Quelques définitions
- 3.Les principes-clés du RGPD

## **2ÈME PARTIE : LE RGPD ET L'IMMOBILIER**

- 1.Le RGPD, est-ce que cela concerne mon agence immobilière ?
- 2.Le RGPD, pourquoi les entreprises immobilières sont-elles concernées ?
- 3.Qu'est-ce que ça change pour mon agence ?
- 4.Le RGPD, une contrainte mais aussi une opportunité...

## **3ÈME PARTIE : COMMENT RÉALISER SA MISE EN CONFORMITÉ ?**

- 1.Désigner un délégué à la protection des données
- 2.Recenser vos données et vos traitements
- 3.Faire le tri dans vos données
- 4.Respecter le droit des personnes
- 5.Sécuriser vos données
- 6.Créer un dossier de mise en conformité au RGPD



## 4ÈME PARTIE : FICHES PRATIQUES

1. Le consentement
2. La conservation des données
3. La portabilité des données
4. Réagir à une violation de données à caractère personnel
5. L'analyse d'impact

## 5ÈME PARTIE : LE CONTRÔLE DE LA CNIL

1. La CNIL
2. Les contrôles de la CNIL
3. Les sanctions en cas de non-conformité

